

SERVICE DE TRANSPORT

1 COÛT DU SERVICE DE TRANSPORT 2013

- 1 Le coût du service de transport pour l'année 2013 s'élève à 2 606,9 M\$ et se compose
2 comme suit :

TABLEAU 1
COMPOSANTES DU COÛT DU SERVICE DE TRANSPORT 2013 (EN M\$)

Tarif de transport 2013 estimé à l'égard de la charge locale	2 624,4
Compte d'écarts 2012	(17,5)
Ajustement relatif aux revenus de point à point du Transporteur	-
Coût du service de transport 2013	2 606,9

2 TARIF ANNUEL 2013 DE LA CHARGE LOCALE

- 3 Tel que demandé par la Régie dans la décision D-2007-12, le Distributeur projette son
4 coût de transport applicable au coût de service de l'année témoin selon sa meilleure
5 estimation. Pour l'année témoin 2013, dans le contexte où le Transporteur ne dépose
6 pas cette année de demande tarifaire à la Régie, la prévision retenue par le Distributeur
7 s'appuie sur le coût de la charge locale 2012 reconnu dans la décision D-2012-066¹ du
8 dossier tarifaire R-3777-2011 du Transporteur, soit 2 624,4 M\$.

3 DISPOSITION DU COMPTE D'ÉCARTS – CHARGE LOCALE DE TRANSPORT 2012

- 9 En conformité à la décision D-2012-024² de la Régie, le Distributeur a pris en compte un
10 tarif de 2 641,3 M\$ pour la charge locale dans ses revenus requis de l'année témoin
11 2012 du dossier tarifaire 2011-2012. Conséquemment, un montant de 16,9 M\$
12 (créditeur) correspondant à l'écart avec la charge locale de 2 624,4 M\$ reconnue pour le
13 Transporteur est versé au compte d'écarts hors base pour l'année 2012³. À celui-ci

¹ D-2012-066, page 6

² D-2012-024, page 59

³ HQD-8, document 7, section 5

- 1 s'ajoutent des intérêts de 0,5 M\$. Le solde créditeur du compte au 31 décembre 2012 de
2 17,5 M\$ est versé dans les revenus requis de l'année témoin 2013.

**4 AJUSTEMENTS RELATIFS AUX REVENUS DE POINT À POINT DU
TRANSPORTEUR**

- 3 Dans le contexte où le Transporteur ne dépose aucune demande tarifaire pour l'année
4 2013, aucun écart de revenus de point à point de transport n'a été estimé pour les
5 années 2012 et 2013. Les ajustements seront constatés, le cas échéant, lors de la mise
6 à jour des revenus de point à point dans le cadre du prochain dossier tarifaire du
7 Transporteur.